

Chez Hamel BMW de Blainville

Une prise en charge exceptionnelle du dossier de santé et de sécurité

Dernier né du groupe Hamel en avril 2008, Hamel BMW de Blainville tenait sa première réunion du comité de santé et de sécurité en septembre de la même année. En l'espace d'une seule année, beaucoup de travail a été accompli.

C'est avec l'aide du conseiller d'Auto Prévention, Henri Paul Fillion, que fut élaborée une politique en matière de santé et de sécurité, politique qui fut approuvée par le directeur général et propriétaire de l'entreprise.

Le conseiller était là pour guider le personnel, lui donner de multiples conseils, et dispenser la formation au comité et à l'ensemble des travailleurs.

C'est ainsi que les membres du comité ont bénéficié des sessions *Le comité de santé et de sécurité efficace* et *La prévention, c'est quoi*.

Au cours de l'année et à la demande du comité, Henri Paul Fillion fut invité à présenter plusieurs sessions de formation organisationnelles et préventives au personnel des différents départements de l'entreprise (pièces, mécanique, ventes et administration), car on voyait l'importance d'impliquer tout le personnel.

Pendant que des travailleurs étaient formés pour être secouristes, d'autres recevaient la formation pour enquêter les accidents. Selon les besoins, le personnel a suivi des sessions sur la conduite sécuritaire du chariot élévateur, l'utilisation sécuritaire des ponts élévateurs et le service de pneus. Et tous ont suivi la formation SIMDUT.

La prévention continue

Le comité de santé et de sécurité se rencontre aux trois mois ou plus souvent au besoin et on s'assure de bien suivre le modèle de prévention mis en place.

Le bon suivi du dossier est assuré par l'utilisation de la liste de vérification, de la fiche d'entretien préventif des équipements et des outils ainsi que par l'analyse de tous les risques identifiés par les travailleurs.

Le comité s'assure aussi de la bonne tenue des lieux en voyant à ce que le plancher soit non glissant, dégagé, bien éclairé, et que les équipements et les outils soient bien disposés. Il faut



Chronique
comité de santé
et de sécurité

Henri Paul
Fillion

Conseiller en prévention



Lors de la tournée d'inspection des équipements, chaque partie de l'équipement est rigoureusement examinée. Ici, Chantal Forget, contrôleur et Catherine Turcot du département des pièces passent en revue les nombreuses composantes du chariot élévateur.

Photos : André Lamonde

mentionner que dès la construction du bâtiment, l'employeur avait prévu suffisamment d'espace pour chaque travailleur à sa baie de service et dans les aires communes de travail.

Toutes les nouvelles politiques, procédures de travail sécuritaires et procédures d'urgence sont présentées aux travailleurs concernés lors de rencontres de sécurité. À l'embauche, chaque travailleur est accueilli et immé-

diatement sensibilisé à la prévention. De plus, ses besoins de formation sont rapidement comblés : par exemple, un nouveau commis aux pièces a été engagé en octobre 2009 et il a tout de suite été formé sur la conduite préventive des chariots élévateurs. Quant au dossier du port de lunettes de sécurité, il a été réglé en demandant à chaque travailleur de choisir des lunettes à son goût et confortables.



À l'occasion d'une réunion du comité de santé et de sécurité, on note la présence de Chantal Forget, contrôleur, Henri Paul Fillion, conseiller en prévention d'Auto Prévention, François Dion, directeur du service, Patrick Gagnon, mécanicien, Thérèse Bannon, commis aux pièces et Frédéric Savard, mécanicien.



Dès la construction, on avait prévu suffisamment d'espace pour que les travailleurs circulent aisément dans les aires communes et aux baies de service.

Le transvidage d'essence sécuritaire s'effectue en respectant toutes les mesures de sécurité nécessaires.



« Attitude proactive et détermination, voilà le secret de notre réussite ! »



En conclusion, voici un mot de Chantal Forget, contrôleur de l'entreprise et leader du dossier de santé et de sécurité du travail.

« Pour l'entreprise, la prévention est un dossier prioritaire, car lorsqu'une main-d'œuvre aussi qualifiée et aussi compétente nous donne 40 heures de travail par semaine, ça mérite qu'on leur accorde un environnement de travail sécuritaire et agréable.

Si nous, travailleurs et employeurs, sommes gagnants, les clients le sont aussi dans cette aventure, car moins il y a d'accidents, plus les coûts diminuent.

Notre comité est proactif, efficace et innovateur. C'est motivant, comme contrôleur et responsable du comité, de travailler avec des gens comme eux. À notre dernière rencontre de 2009, nous avons déposé le bilan de l'année ainsi qu'un plan d'action pour 2010. N'hésitez pas à faire appel aux précieux services sans frais d'Auto Prévention.

Merci et longue vie au comité. »

Photos : André Lamonde